

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE
DE
VESSEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Echelle :
1 / 5000^{ème}

PLU Approuvé le :

Révisé le :
(Révision simplifiée)

JANVIER 2008

Vu pour être annexé
à la délibération
du / /

Le Maire



Légende

- UA** Zone urbanisée dense : le centre bourg.
- UB** Zones à vocation résidentielle et hameaux de Vessieux.
- UBe** Zone à vocation d'équipement public.
- A** Zone à vocation agricole.
- AU** Zone d'extension de l'urbanisation à court terme et zones résidentielles à densifier. Les constructions devront être compatibles avec les schémas d'organisation définis dans le PADD.
- AUa** Secteur à vocation d'activité.
- IAU** Zones à habitat sous forme d'opération d'aménagement. Les constructions devront être compatibles avec les schémas d'organisation définis dans le PADD.
- AUF** Zone peu ou pas éligible observée pour une urbanisation future. L'urbanisation dépendra d'une modification ou d'une révision du PLU.
- N** Zone naturelle, agricole ou non, qu'il convient de protéger.
- NL** Secteur correspondant aux espaces de loisirs et touristiques.
- Limitation des emplacements réservés au bénéfice de la commune.
- Secteur soumis à l'application de la loi Bantier.
- Limitation affectée par le bruit de la RN 104 et RD 104 (arrêté préfectoral N° 819 du 11/06/1999).

